



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi relevant du RSA en Auvergne-Rhône- Alpes en 2023

GALMES, Anne-Lise (DREETS-ARA)
Juillet 2024

Synthèse

En Auvergne-Rhône-Alpes (ARA), en juin 2023, 572 280 demandeurs d'emploi (DE) sont inscrits à France Travail en catégorie ABC¹, dont 62 360 bénéficiaires du RSA (DE BRSA). Ceux-ci représentent donc 11% des DE ABC. Cette proportion, stable entre 2017 et 2022, est légèrement en baisse en 2023. Pour mémoire, 173 300 adultes sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active² (RSA) dans la région en 2023,

Les DE BRSA sont plus fréquemment inscrits en catégorie A à France Travail (c'est-à-dire immédiatement disponibles pour occuper un poste) que ceux qui ne bénéficient pas du RSA. Ils sont peu nombreux en activité réduite de plus de 78 heures par mois (catégorie B). La part des DE BRSA en activité réduite de moins de 78 heures (catégorie C) est comparable, à celle des DE sans RSA. Le nombre de DE BRSA en catégorie A diminue entre 2017 et 2023 tandis que celui en catégorie C augmente.

Les DE BRSA en Auvergne-Rhône-Alpes sont plus fréquemment représentés dans la tranche d'âge de 26 à 35 ans par rapport aux demandeurs d'emploi ne relevant pas du RSA.

La part des hommes et des femmes est identique, bien que les hommes aient été majoritaires parmi les DE BRSA en 2017.

Les DE BRSA sont généralement moins diplômés que les demandeurs d'emploi qui ne perçoivent pas le RSA, en particulier s'ils ont 50 ans ou plus.

Les DE BRSA n'ont pas davantage de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Par ailleurs, lors de leur inscription à France Travail, les demandeurs d'emploi qui touchent le RSA se déclarent, en grande majorité dans les catégories « employés qualifiés » et « employés non qualifiés ». Par comparaison avec les demandeurs d'emploi qui ne touchent pas le RSA, ils sont sur-représentés comme manœuvres et employés non qualifiés et sous-représentés comme cadres et agents de maîtrise.

68% des DE BRSA recherchent davantage des métiers dans les familles suivantes : « commerce et vente », « hôtellerie », « services à la personne et aux collectivités », « support à l'entreprise », « transport et logistique ». Ils s'orientent plutôt vers des métiers tels que le nettoyage, les services à la personne, la vente, la restauration, les espaces verts et le secrétariat.

Enfin, la durée d'ancienneté d'inscription à France Travail est à peu près équivalente que l'on soit DE avec ou sans le RSA.

¹ Cf définition au 2ème paragraphe

² Dans cette étude, nous prendrons en compte les DE BRSA avec des droits payables plutôt que des droits ouverts, car ce sont les chiffres utilisés communément par France travail. Cf. Encadré 1 « Qu'est-ce que le RSA », p. 6.s

Introduction

Les demandeurs d'emploi relevant du Revenu de Solidarité Active en région ARA pèsent annuellement entre 10% et 12% des demandeurs d'emploi de catégorie ABC avec une stabilité remarquable sur la période 1996-2023. Cela représente 62 360 personnes en juin 2023³.

Le Ministère du travail constate que le RSA n'est plus une « allocation de rebond », car après 7ans, seuls 11% des bénéficiaires retrouveraient un emploi durable⁴. C'est pourquoi, cette population s'est trouvée au cœur de l'actualité avec la loi « pour le plein-emploi » adoptée par le parlement le 14 novembre 2023⁵.

Cette loi acte la création de France Travail⁶ (cf. Annexe 1 – A propos de France Travail), dans un but de « coopération renforcée de tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, au service d'un meilleur accompagnement des personnes et des employeurs »⁷. Mais aussi, elle prévoit à terme, que les bénéficiaires du RSA soient automatiquement inscrits comme demandeurs d'emploi, avec un accompagnement obligatoire vers l'emploi de 15 à 20 heures hebdomadaires début 2025. Le versement de l'aide se verra conditionné au respect de ces obligations, établies dans un contrat.

Si l'opérateur France Travail a été créé au 1^{er} janvier 2024, une phase expérimentale est en cours dans plusieurs territoires pour tester le renforcement de l'accompagnement des personnes bénéficiant du RSA. En Auvergne Rhône-Alpes, l'expérimentation a d'abord été mise en place sur les communes de Givros et Grigny ; au 1^{er} mars, elle s'est étendue au Cantal, ainsi qu'aux bassins de la Basse Vallée de l'Arve, du Genevois, de Villefranche et de Vichy⁸.

Compte tenu de l'attention réservée à cette population, cette étude vise à la caractériser dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Son angle d'attaque n'est pas d'analyser la situation de tous les bénéficiaires du RSA, mais uniquement ceux qui sont inscrits à France Travail, compte tenu des données à disposition. L'étude ne va pas non plus décrypter les freins à la démarche de recherche d'emploi, car des travaux sont déjà réalisés en ce sens par la DREES⁹, ni le halo du chômage ou le sous-emploi qui excèdent la stricte question du chômage (cf. Annexe 2, Limites méthodologiques : le non-recours et le halo du chômage, p 27).

Cette étude vise à faire un état des lieux de la situation des DE BRSA, sorte de point zéro avant l'automatisme de leur inscription à France Travail à partir du 1^{er} janvier 2025. Elle s'attachera à décrire

³ On ne prend pas en compte les BRSA non-inscrits à France Travail.

⁴ Ministère du travail, de la santé et des solidarités, France travail, <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/pourquoi-creer-france-travail>, consulté le 31 mai 2024

⁵ Ministère du travail, de la santé et des solidarités, France travail, <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/france-travail/>, consulté le 31 mai 2024

⁶ Dans un souci de clarté, suite à la création de l'opérateur « France Travail » au premier janvier 2024, nous utiliserons exclusivement ce nouveau nom pour évoquer « Pôle Emploi », même pour les situations relevant d'avant 2024.

⁷ Ministère du travail, de la santé et des solidarités, France travail, <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/france-travail/>, consulté le 31 mai 2024

⁸<https://www.gouvernement.fr/communique/rsa-renforce-le-gouvernement-annonce-la-liste-des-47-departements-experimentateurs-du-rsa-renove>

⁹ ATHARI, Elika, Deux tiers des bénéficiaires du RSA au chômage se déclarent freinés dans leurs démarches de recherche d'emploi, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Études et Résultats n° 1252, janvier 2023

le profil des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories ABC et ayant un droit payable au RSA en région ARA avant la mise en œuvre de la réforme. On examinera les caractéristiques suivantes : l'âge, le sexe, la formation initiale, la reconnaissance de travailleur handicapé (Partie I). On s'attachera également à retracer leur situation au regard de l'emploi et de la demande d'emploi : leur qualification professionnelle, les métiers et famille de métiers recherchés, l'ancienneté d'inscription à France Travail (Partie II). Les DE BRSA seront systématiquement comparés aux demandeurs d'emploi qui ne bénéficient pas du RSA, afin de détecter les éventuelles spécificités.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Synthèse | 2 |
| Introduction..... | 3 |
| | |
| PARTIE I – Le profil des demandeurs d’emploi relevant du RSA en ARA, catégories ABC | 8 |
| | |
| Situation générale des demandeurs d’emploi au RSA..... | 8 |
| Catégories de demandeurs d’emploi au RSA | 10 |
| Nombre des demandeurs d’emploi bénéficiaires du RSA par département : | 11 |
| L’âge des bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail..... | 13 |
| Répartition par sexe des bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail..... | 14 |
| Niveau de diplôme des bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail..... | 15 |
| Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) des DE BRSA | 17 |
| | |
| PARTIE II - Situation vis-à-vis de l’emploi des demandeurs d’emploi relevant du RSA en ARA, catégories ABC | 18 |
| | |
| Famille de métiers et métiers recherchés par les DE..... | 18 |
| Qualification professionnelle des postes recherchés par les DE..... | 21 |
| Ancienneté dans la demande d’emploi..... | 21 |
| | |
| Annexes..... | 25 |
| Bibliographie | 33 |
| Dernières publications..... | 34 |

Encadré n°1 : Qu'est-ce que le RSA ?

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une allocation qui a un double objectif :

- assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence et lutter contre la pauvreté ;
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle¹⁰.

On peut avoir un emploi en activité réduite et toucher le RSA.

Le RSA peut être demandé par toute personne résidant en France de manière stable et effective, pour laquelle le foyer dispose de ressources inférieures à un montant forfaitaire, sous réserve de certaines conditions (exclusion des étudiants et stagiaires, des personnes en congé parental ou en disponibilité, etc.). Il porte les ressources du foyer au niveau d'un montant forfaitaire fixé par décret. Depuis mai 2023, pour un foyer bénéficiaire composé d'une personne seule, il est fixé à 607,75 euros.¹¹ Pour un couple sans enfant, il est de 911,62 euros ; pour un couple avec deux enfants, 1 276,27 euros.

Le RSA est donc une allocation calculée et versée par foyer et non une allocation attachée à une seule personne.

En plus du « RSA Socle », il existe le « RSA majoré » qui est destiné aux adultes vivant seuls avec des enfants nés ou à naître.

Le RSA est destiné aux personnes de 25 ans et plus. Cependant, il est possible de toucher le RSA avant cet âge si les conditions suivantes sont remplies :

- lorsque l'on assume la charge d'un enfant né ou à naître ;
- depuis le premier septembre 2010, lorsqu'on a travaillé au moins deux années en équivalent temps plein au cours des trois dernières années. On touche alors le « RSA jeunes actif ». Selon le rapport de la DREES, fin 2020, 900 foyers bénéficiaient de ce dernier dispositif en France. Le nombre a augmenté entre 2010, date de sa création, et 2012 (3 100 foyers fin 2012), puis n'a cessé de diminuer jusqu'en 2019 (700 foyers), avant de s'accroître en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire.¹²

¹⁰ Code de l'action sociale et des familles - Version en vigueur au 04 octobre 2023 - Section 1 : Dispositions générales (Article L262-1)

¹¹ Décret n° 2023-340 du 4 mai 2023 portant revalorisation du montant forfaitaire du revenu de solidarité active.

¹² CABANNES Pierre-Yves et CHEVALIER Martin, sous-dir., Minima sociaux et prestations sociales, Ménages aux revenus modestes et redistribution, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), PANORAMA, édition 2023, page 3.

Encadré n°2 : source

Les demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : les demandeurs d'emploi de catégorie A sont sans emploi, ceux de catégorie B ont exercé au cours du mois une activité réduite courte (c'est-à-dire de 78 heures ou moins au cours du mois) ; ceux de catégorie C ont exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois)¹³.

Cette étude se base sur les statistiques trimestrielles de France Travail en données brutes. Les mois de juin, de 2017 jusqu'à 2023 ont été pris comme référence pour permettre des mesures d'évolutions annuelles tout en évitant les mois fortement impactés par les phénomènes de saisonnalité (comme, par exemple, les mois d'été, le mois de septembre, la fin d'année). Les données sur le revenu de solidarité active issues des statistiques trimestrielles de France Travail sont obtenues par appariement avec les fichiers de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et de la Mutualité sociale agricole (MSA).¹⁴

Pour cette étude, le choix a été fait de ne pas distinguer les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA socle de ceux bénéficiant de la prime d'activité¹⁵ en Auvergne-Rhône-Alpes car ces derniers ne sont que 14 410 au total, ce qui aurait été limitant pour les croisements de variables. À partir des données de France Travail, deux populations ont été retenues :

- les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA (ayant des droits payables au RSA et à la fois au RSA et à la prime d'activité) ;
- et, comme population de comparaison, les demandeurs d'emploi sans le RSA (ceux qui ne touchent ni le RSA ni la prime d'activité, et ceux qui touchent uniquement la prime d'activité).

¹³ CNIS (Conseil National de l'Informatique Statistique), *Rapport*, septembre 2018

¹⁴ DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques) et France travail, *Documentation Méthodologique, statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle Emploi*, avril 2020.

¹⁵ Avec la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, le RSA activité et la prime pour l'emploi sont remplacés par la prime d'activité. Le RSA ne comporte plus que le RSA socle. Le RSA et la prime d'activité deviennent des dispositifs différents, mais un bénéficiaire du RSA peut cumuler les deux. On peut donc avoir une activité professionnelle et toucher le RSA. La prime d'activité a pour objet d'inciter les travailleurs (salariés ou non-salariés) aux ressources modestes, à exercer ou reprendre une activité professionnelle. Il faut avoir plus de 18 ans pour prétendre à cette aide sociale.

PARTIE I – Le profil des demandeurs d’emploi relevant du RSA en ARA, catégories ABC

Dans cette première partie, une fois la situation générale des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA en ARA exposée, nous examinerons leur profil en termes d'âge, de sexe, de formation initiale, et de reconnaissance en tant que travailleur handicapé.

Situation générale des demandeurs d’emploi au RSA

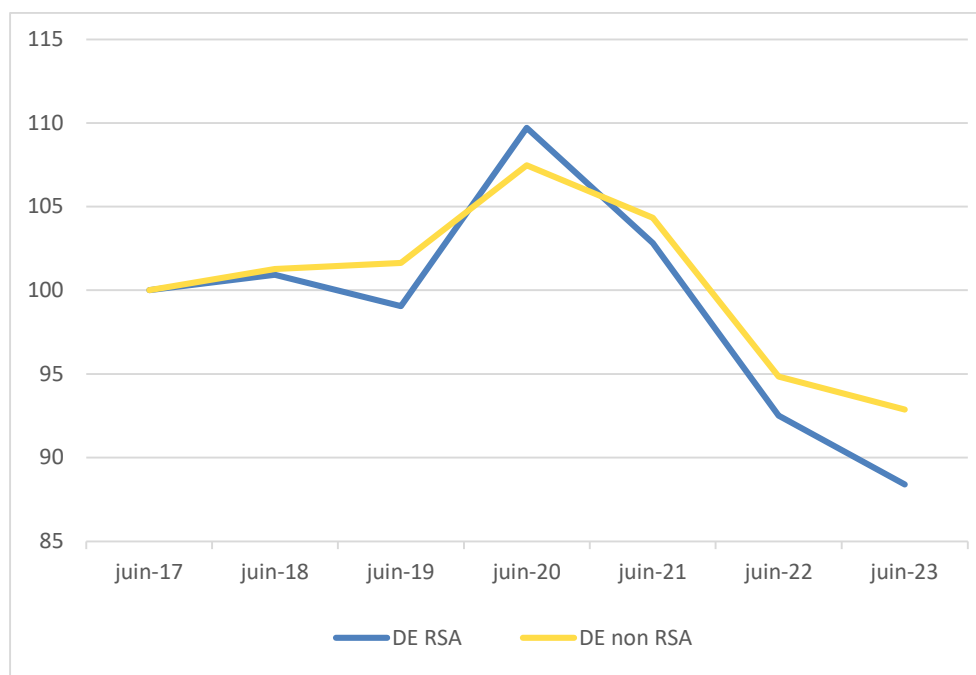
Figure n°1 : DE avec et sans le RSA en ARA, de juin 2017 à juin 2023

| Mois | TOTAL ABC avec le RSA | TOTAL ABC sans le RSA | TOTAL DE ABC | % de RSA/total |
|---------|-----------------------|-----------------------|--------------|----------------|
| juin-17 | 70 550 | 548 980 | 619 530 | 11,4% |
| juin-18 | 71 200 | 555 990 | 627 190 | 11,4% |
| juin-19 | 69 880 | 557 910 | 627 790 | 11,1% |
| juin-20 | 77 410 | 590 020 | 667 430 | 11,6% |
| juin-21 | 72 540 | 572 700 | 645 240 | 11,2% |
| juin-22 | 65 260 | 520 600 | 585 860 | 11,1% |
| juin-23 | 62 360 | 509 920 | 572 280 | 10,9% |

Champs : Demandeurs d’emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2017 à juin 2023 -
Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

En Auvergne-Rhône-Alpes, en juin 2023, 572 280 demandeurs d’emploi sont inscrits à France Travail en catégories ABC. Parmi eux, 62 360 personnes bénéficient du RSA, soit environ 11% des demandeurs d’emploi. Cette proportion, stable entre 2017 et 2022, passe en dessous de la barre de 11% en 2023.

Figure n°2 : évolution de la demande d'emploi avec et sans le RSA de juin 2017 à juin 2023 en ARA (base 100 : juin 2017)



Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2017 à juin 2023 -
 Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Depuis 2020, le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant du RSA diminue plus fortement que celui des demandeurs d'emploi sans le RSA, dans le contexte de reprise économique, et de chômage au plus bas.

Le nombre de DE au RSA a connu un pic d'inscriptions pendant la crise sanitaire en 2020. Ce pic est sans doute lié à la « forte augmentation [de l'ensemble des bénéficiaires du RSA] (...) spécifique à l'année 2020 et à la crise sanitaire. Les années précédentes, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA était plutôt stable. La mise en œuvre de mesures exceptionnelles de solidarité par le gouvernement au printemps 2020 a induit à la fois une augmentation du nombre d'entrants dans le dispositif et une diminution du nombre de sortants. Toutefois, depuis novembre 2020, le nombre de foyers couverts diminue. Avec près de 160 000 bénéficiaires du RSA en février 2022, il retrouve son niveau d'avant-crise. »¹⁶

¹⁶ BIANCO Emma, CHAUMERON Sandrine, (Insee), *Auvergne-Rhône-Alpes - Début 2022, le nombre de bénéficiaires du RSA retrouve son niveau d'avant-crise*, Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes, N°107, juillet 2022, page 2.

Catégories de demandeurs d'emploi au RSA

(Cf. Encadré n°2 « source »)

Figure n° 3 : Nombre et part de DE avec et sans le RSA en juin 2023 en ARA

| Catégorie | Avec RSA | | Sans RSA | | Total |
|-----------|----------|-------|----------|-------|---------|
| | Nombre | Poids | Nombre | Poids | |
| A | 47 820 | 77% | 247 680 | 49% | 295 500 |
| B | 8 730 | 14% | 79 730 | 16% | 88 460 |
| C | 5 810 | 9% | 182 500 | 36% | 188 310 |
| Total | 62 360 | 100% | 509 910 | 100% | 572 270 |

Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - juin 2023 -

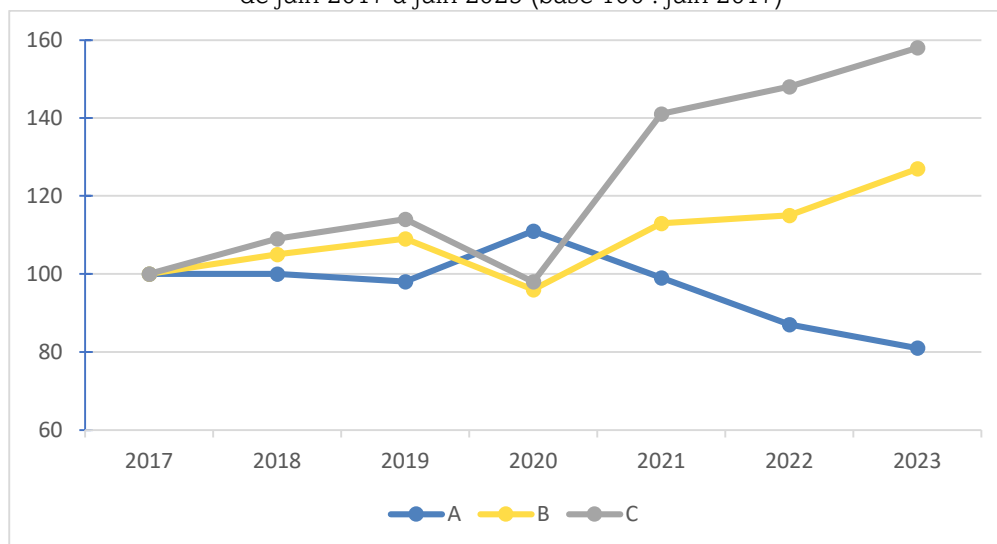
Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Note de lecture : le nombre d'inscrits en catégorie A en juin 2023 s'élève à 47 820 en ARA. La catégorie A pèse 77% des DE BRSA. Le nombre d'inscrits en catégorie A sans RSA s'élève à 247 680. Ils pèsent 49% des DE sans RSA.

Si l'on compare les DE BRSA aux DE qui ne touchent pas le RSA, il y a proportionnellement, beaucoup plus de catégorie A chez les DE BRSA.

Evolution des demandeurs d'emploi au RSA par catégorie d'inscription à France Travail

Figure n° 4 : évolution du nombre de DE BRSA par catégorie d'inscription à France Travail de juin 2017 à juin 2023 (base 100 : juin 2017)



Champs : Demandeurs d'emploi avec le RSA inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2017 à juin 2023 -

Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

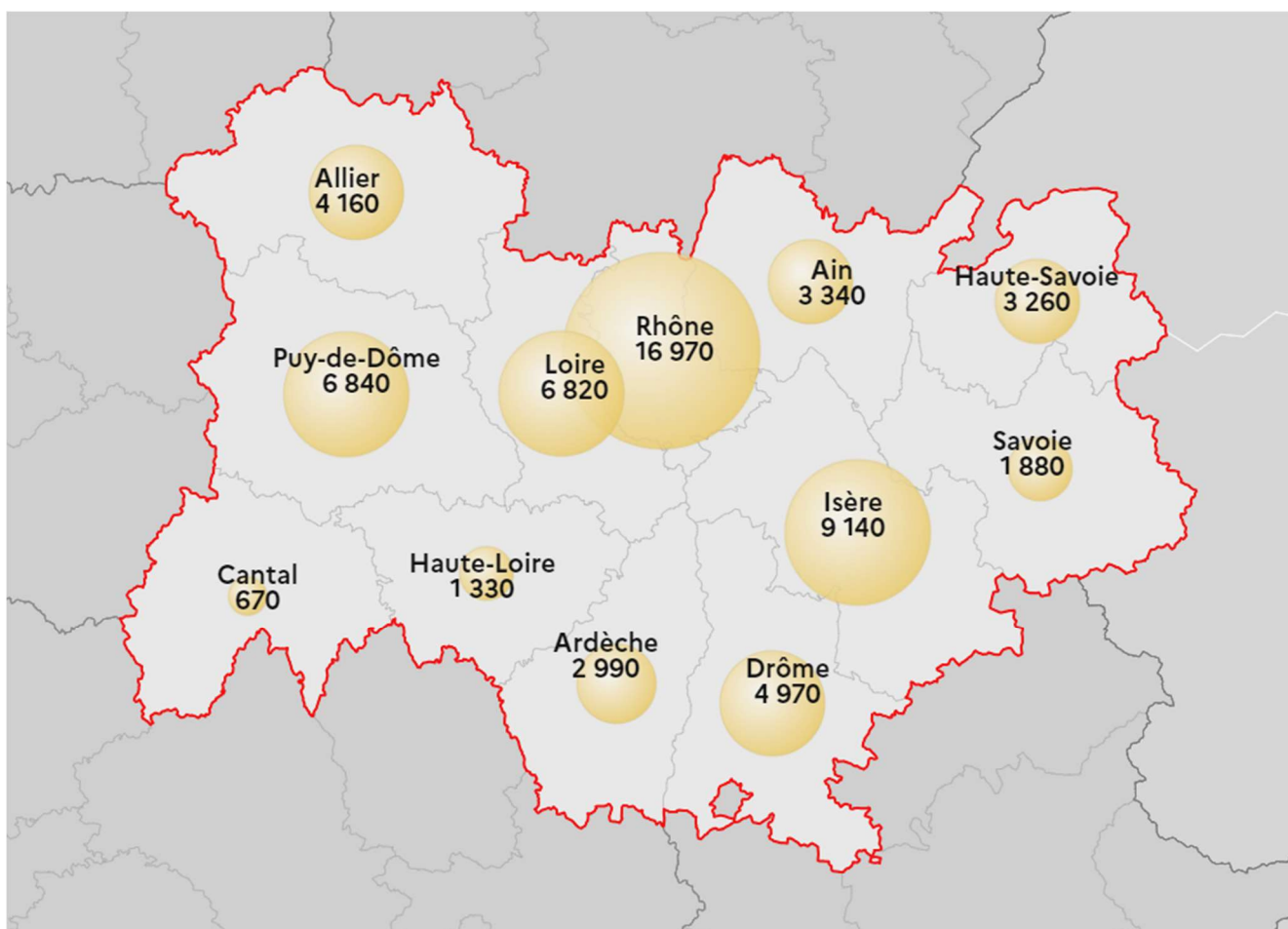
Avertissement : le graphique est en base 100 en juin 2017. En volume, la catégorie A diminue d'environ 10 000 personnes tandis que la catégorie C augmente de 2500 personnes

Pour les DE BRSA comme pour les autres, la catégorie A, qui avait connu un pic avec la crise sanitaire, est en baisse constante depuis 2020, ce qui peut s'expliquer par la reprise économique. Le nombre des

DE BRSA des catégories B et C, c'est à dire titulaires de petits contrats et des temps partiels augmentent.

Nombre des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA par département :

Figure n° 5 : nombre de DE BRSA par département en juin 2023 en ARA



Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - juin 2023 -
Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

27% des effectifs DE BRSA de la région se trouvent dans le Rhône, soit 16 970 personnes en juin 2023. Les 122 400 DE du Rhône qui ne touchent pas le RSA représentent 24% seulement des DE sans RSA de la région (-3 points par rapport au poids des DE BRSA).

Les DE BRSA en Isère représentent 15% des DE BRSA en ARA, 11% dans la Loire et le Puy-de-Dôme. Le Cantal ne totalise que 1% des DE BRSA. Les parts de DE ne relevant pas du RSA sont similaires.

Part des DE RSA sur le total des DE, par département

Figure n° 6 : DE avec et sans RSA par département en juin 2023 en ARA

| Département | DE avec RSA | DE Sans RSA | Total | % avec RSA |
|-----------------|-------------|-------------|---------|------------|
| Ain 01 | 3 340 | 38 380 | 41 720 | 8% |
| Allier 03 | 4 160 | 20 780 | 24 940 | 17% |
| Ardèche 07 | 2 990 | 24 910 | 27 890 | 11% |
| Cantal 15 | 670 | 5 910 | 6 580 | 10% |
| Drôme 26 | 4 970 | 40 960 | 45 920 | 11% |
| Isère 38 | 9 140 | 73 880 | 83 010 | 11% |
| Loire 42 | 6 820 | 49 470 | 56 290 | 12% |
| Haute-Loire 43 | 1 330 | 13 480 | 14 810 | 9% |
| Puy-de-Dôme 63 | 6 840 | 39 730 | 46 570 | 15% |
| Rhône 69 | 16 970 | 122 400 | 139 370 | 12% |
| Savoie 73 | 1 880 | 27 390 | 29 280 | 6% |
| Haute-Savoie 74 | 3 260 | 52 630 | 55 880 | 6% |
| Total | 62 360 | 509 920 | 572 270 | 11% |

Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - juin 2023 -

Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Note de lecture : Dans l'Ain, il y a 3340 DE BRSA et 38 380 DE sans le RSA, soit un total de 41 720 DE. 8% des DE touchent le RSA.

Une part importante d'inscrits à France Travail touche le RSA dans le Puy-de-Dôme (15%)¹⁷ et plus encore dans l'Allier (17%). Ce département « *figure parmi les 25 départements les plus pauvres de France et compte un grand nombre de bénéficiaires du RSA* »¹⁸, inscrits ou non à France Travail. C'est un territoire rural, avec une population moins jeune et moins qualifiée que dans les autres territoires, davantage touchée par la précarité : le chômage est important dans certaines zones d'emploi qui sont sous tension (Montluçon et Vichy).

Inversement, les DE bénéficiaires du RSA sont proportionnellement moins nombreux en Savoie et en Haute-Savoie, ce qui s'explique par la plus grande richesse monétaire et le plus faible taux de chômage de ces départements liés notamment à la proximité avec la Suisse.

Les évolutions du volume des DE BRSA sont très différenciées selon les départements, comme pour l'ensemble des BRSA, inscrits ou non à France Travail. En effet, « *la hausse du nombre de foyers bénéficiaires [pendant la crise sanitaire] est ainsi bien plus marquée en Haute-Savoie (+ 21,0 %), en Savoie*

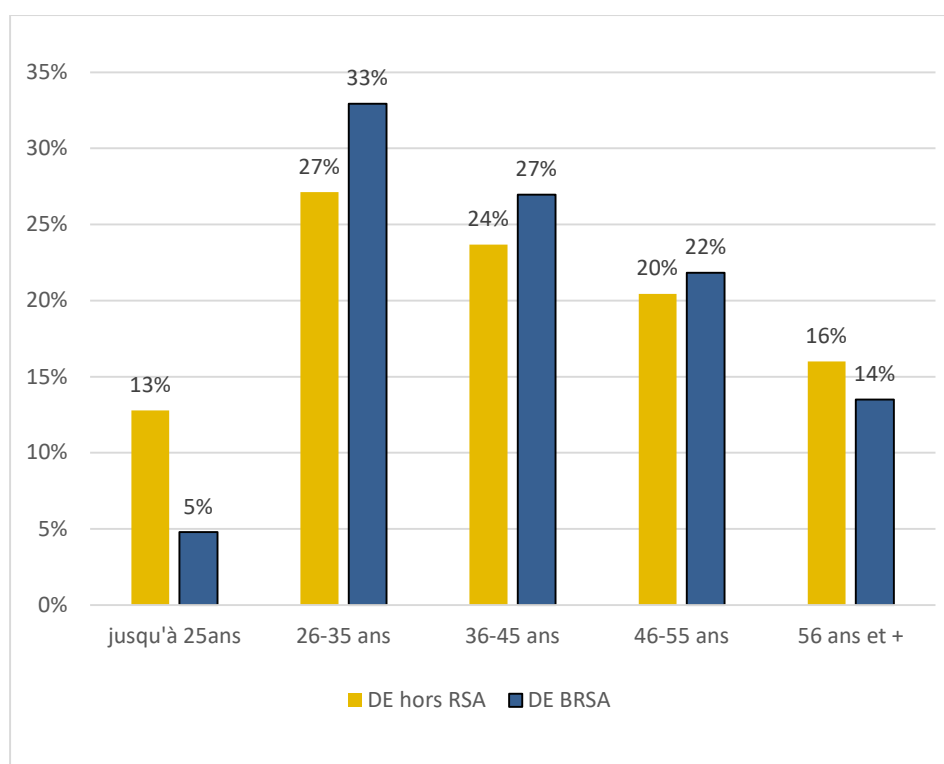
¹⁷ « Les zones urbaines sont les plus touchées par la pauvreté mesurée au travers du RSA. Les taux élevés de population couverte par le RSA sont observés sur les zones qui ont connu d'importantes pertes d'emplois industriels ces dix dernières années : dans le département de l'Allier mais également autour des bassins industriels ou minier (Thiers et Brioude) et dans les agglomérations de la région (Clermont-Ferrand, Aurillac, le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins, Vichy). » in BERLEMONT Jean-Philippe, *Les bénéficiaires du RSA en Auvergne*, Focus de la Pfoos n°1, septembre 2023. Page 4.

¹⁸ Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes, *le revenu de solidarité active, cahier territorial de l'Allier*, janvier 2022, page 11.

(+ 15,5 %) et dans l'Ain (+ 12,5 %) [entre décembre 2019 et décembre 2020]. Ces départements avaient les parts de foyers bénéficiaires du RSA les plus faibles de la région avant la crise, et l'impact de l'arrêt de l'activité touristique y a été particulièrement fort. Toutefois, la Haute-Savoie présente toujours la part de foyers bénéficiaires du RSA la plus faible de la région en 2021. »¹⁹

L'âge des bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail

Figure n° 7 : Répartition des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA et non bénéficiaires du RSA par tranche d'âge, en juin 2023 en ARA



Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - juin 2023 -

Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Note de lecture : 13% des DE sans RSA sont âgés de 25 ans au plus, 5% des DE au RSA.

La tranche d'âge majoritaire des DE BRSA est celle des 26- 55 ans (82% contre 71% chez les demandeurs d'emploi qui ne perçoivent pas le RSA). En particulier, les 26-35 ans représentent 33% du total, juste avant les 36-45 ans (27%) et les 46-55 ans (22%)²⁰. Les plus jeunes sont peu nombreux, compte tenu des critères d'éligibilité au dispositif (cf. Encadré 1 « qu'est-ce que le RSA »). Les demandeurs d'emploi au RSA sont d'ailleurs sous représentés dans la tranche de moins de 25 ans par rapport aux DE hors RSA (-8 points), précisément pour cette raison.

¹⁹ BIANCO Emma, CHAUMERON Sandrine, op. cité, page 2.

²⁰ Pour aller plus loin, Cf. annexe 3, la répartition par tranches d'âge en volumes des DE BRSA et des DE hors RSA.

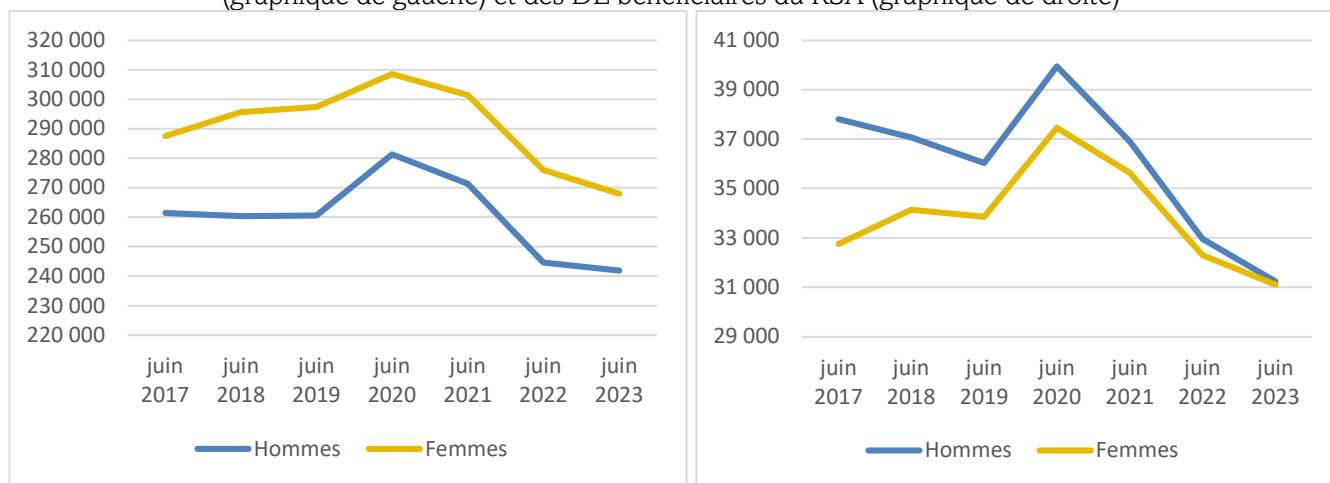
En dépit de cette sous-représentation des jeunes, l'âge moyen des DE bénéficiaires du RSA en ARA d'environ 40 ans est comparable à celui des DE non bénéficiaires.

Répartition par sexe des bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail

En juin 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes, 31 240 hommes et 31 110 femmes bénéficiaires du RSA sont inscrits à France Travail en catégories ABC. Il s'agit d'une parité stricte. Pourtant, les femmes au RSA – inscrites ou non à FT - sont proportionnellement plus nombreuses (56% en ARA) : ainsi, les femmes au RSA s'inscrivent moins souvent que les hommes à France Travail. Ce constat est plus marqué en ARA qu'au niveau national²¹. Si l'on prend les chiffres hors RSA, s'agissant de la population inscrite à France Travail en ARA, les femmes pèsent 52,5% de l'ensemble, les hommes 47,5%. Il y a donc proportionnellement moins d'inscriptions à FT des femmes parmi les DE BRSA plutôt que parmi l'ensemble des DE.

En termes d'évolution, le chômage des femmes demandeuses d'emploi sans le RSA a augmenté pendant la crise sanitaire, puis a baissé depuis, à proportion comparable à celui des hommes. En revanche, pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, le nombre d'hommes était initialement plus élevé que celui des femmes avant 2023, mais ces chiffres se sont rejoints (cf. Figure n°8).

Figure n° 8 : évolution de la répartition par sexe des DE sans le RSA en Auvergne-Rhône-Alpes (graphique de gauche) et des DE bénéficiaires du RSA (graphique de droite)



Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2017 à juin 2023 -
Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

²¹ CABANNES Pierre-Yves et CHEVALIER Martin., op. Cité, Tableau 1 (chiffres 2021), page 158 :

En France :

- 52 % des personnes inscrites à FT en catégories A, B ou C sont des femmes. 48% sont des hommes ;
- 54 % des bénéficiaires du RSA sont des femmes, 46% sont des hommes.

Par ailleurs, la DREES indique que 36 % des femmes bénéficiaires du RSA sont inscrites à France Travail contre 41% des hommes.

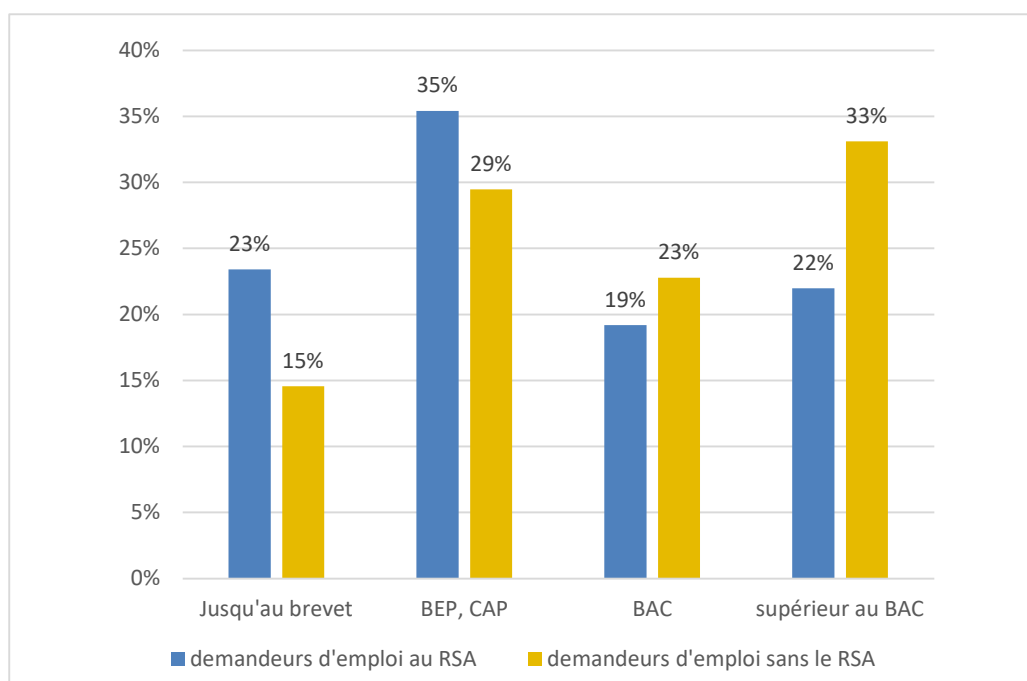
Niveau de diplôme des bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail

Figure n°9 : Niveau de diplôme des DE avec et sans le RSA, en juin 2023²²

| Demandeur d'emploi | Avec le RSA | Part des DE RSA | Sans le RSA | Part DE sans RSA |
|--------------------|-------------|-----------------|-------------|------------------|
| Jusqu'au brevet | 14 600 | 23% | 83 310 | 15% |
| BEP, CAP | 22 090 | 35% | 168 710 | 29% |
| BAC | 11 970 | 19% | 130 420 | 23% |
| Supérieur au BAC | 13 700 | 22% | 189 520 | 33% |
| TOTAL | 62 360 | 100% | 571 960 | 100% |

Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2017 à juin 2023 -
Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Figure n°10 : Part des demandeurs d'emploi au RSA et hors RSA selon le niveau de diplôme le plus élevé (en %)



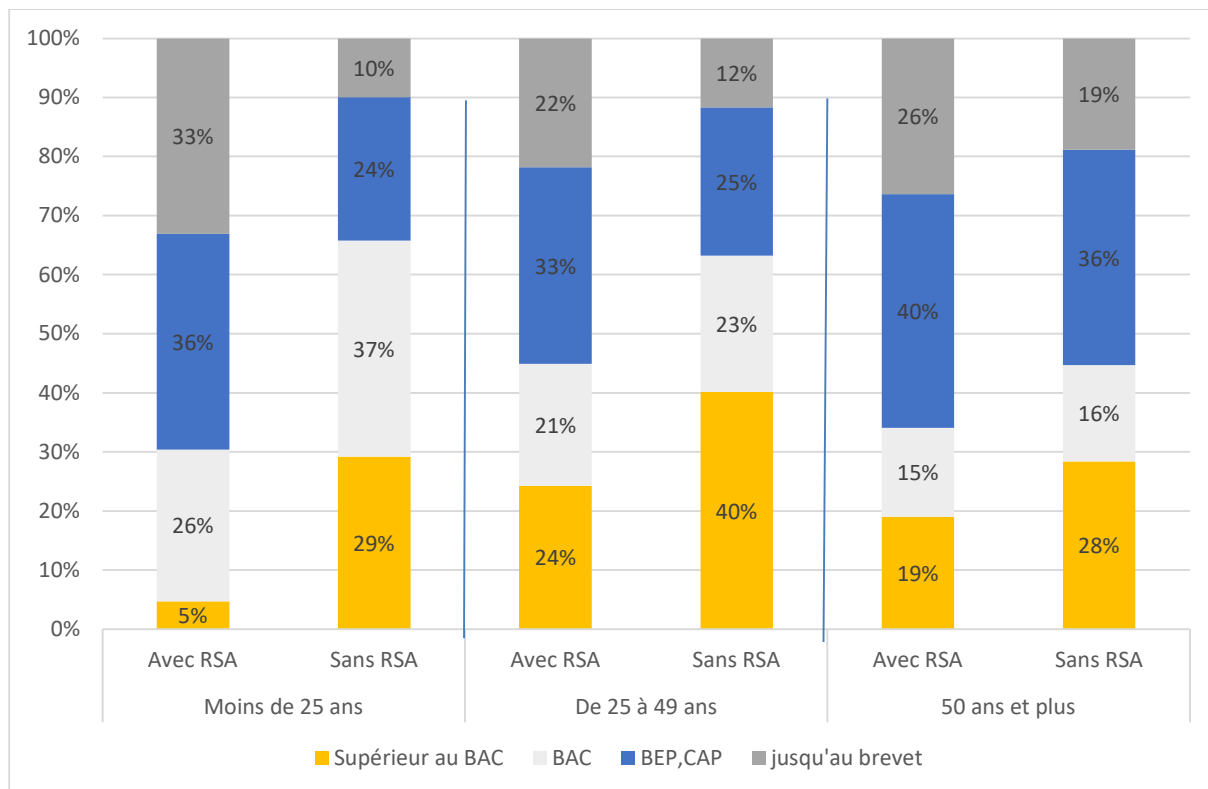
Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - juin 2023 -
Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Les DE BRSA sont plus représentés dans la catégorie de diplôme « jusqu'au brevet » (+8 points par rapport aux DE hors RSA) et dans la catégorie « BEP, CAP » (+6 points par rapport aux DE hors RSA). En revanche, ils ont plus rarement le bac ou un diplôme supérieur au bac.

²² Selon l'Insee, dans l'ensemble de la population française, les jeunes générations sont plus diplômées que les précédentes. Ainsi, les 25-34 ans « sont beaucoup plus souvent bacheliers ou diplômés du supérieur que les personnes de 55 à 64 ans : la part de bacheliers ou plus est passée de 38 % à 69 % entre ces deux générations. La différence entre les générations est particulièrement marquée pour les diplômés du supérieur long : 34 % des personnes âgées de 25 à 34 ans ont un niveau de diplôme supérieur à bac + 2, contre 13 % de celles entre 55 et 64 ans. » dans Fiches « Qualité de vie », Insee Références, 2019, page 212.

Mais il est intéressant de noter qu'un haut niveau de diplôme ne protège pas totalement du risque d'être éligible au RSA, puisque 13 700 demandeurs d'emploi diplômés du supérieur le perçoivent. Parmi eux, 8 320 personnes sont même titulaires d'un diplôme supérieur à BAC+2.

Figure n° 11 : Croisement de l'âge et du niveau de la formation initiale des DE avec et sans RSA en juin 2023



Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2017 à juin 2023 -
 Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.
 Note de Lecture : 33% des moins de 25 ans relevant du RSA ont pour diplôme le plus élevé un brevet, 36% un BEP ou un CAP, 26% un BAC, et 5% un diplôme supérieur au bac.

Les demandeurs d'emploi au RSA de moins de 25 ans sont moins nombreux à avoir un niveau supérieur au BAC par rapport aux DE sans RSA. Par ailleurs, ils sont proportionnellement plus nombreux par rapport aux autres tranches d'âge de DE RSA à avoir le BAC.

Concernant les DE au RSA âgés de 25 à 49 ans, la répartition selon leurs niveaux de formation est à peu près équilibrée avec toutefois une prédominance du niveau BEP/CAP, alors que les demandeurs d'emploi de la même tranche d'âge qui ne touchent pas le RSA sont clairement majoritaires dans la catégorie « supérieur au BAC ».

Les demandeurs d'emploi au RSA de 50 ans ou plus sont moins nombreux à avoir le BAC ou un diplôme supérieur au BAC par rapport aux DE sans RSA. En revanche, ils sont plus nombreux à avoir un niveau de diplôme inférieur au brevet des collèges. Comme pour les autres tranches d'âge, ils sont moins diplômés que les DE hors RSA.

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) des DE BRSA

Qu'est-ce que l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) ?

Tout employeur de 20 salariés et plus doit employer des personnes ayant une RQTH dans une proportion de 6 % de l'effectif total (5 % à Mayotte). L'obligation d'emploi concerne tous les salariés quelle que soit la nature de leur contrat. L'employeur doit déclarer chaque année le nombre d'emplois occupés par une personne en situation de handicap pour justifier qu'il respecte son obligation d'emploi. Si l'employeur ne la respecte pas, il doit verser une contribution annuelle.²³

Figure n° 12 : La RQTH avec et sans RSA en juin 2023

| Juin-23 | Personne avec une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) | | |
|-----------------------------|--|-------------|----------------------------------|
| | RQTH | Pas de RQTH | Part des personnes avec une RQTH |
| Demandeur d'emploi sans RSA | 47 010 | 462 910 | 9,2% |
| Demandeur d'emploi avec RSA | 5 640 | 56 720 | 9,0% |

Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - juin 2023 -

Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

En proportion, il y a autant de personnes ayant une RQTH parmi les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA (9%) que parmi les demandeurs d'emploi sans RSA (9.2%).

²³ <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23149> (consulté le 13/11/2023)

PARTIE II - Situation vis-à-vis de l'emploi des demandeurs d'emploi relevant du RSA en ARA, catégories ABC

Dans cette deuxième partie, nous allons examiner la situation des DE BRSA vis-à-vis de la famille de métiers, du métier et de la qualification professionnelle qu'ils recherchent, ainsi que de leur ancienneté dans la demande d'emploi.

Famille de métiers et métiers recherchés par les DE

Figure n°13 : Familles de métiers recherchées par les DE, avec et sans le RSA en juin 2023 en ARA

| Famille de métiers | Nombre de demandeurs d'emploi en ARA | Nombre de demandeurs d'emploi en ARA avec le RSA | en % du total DE RSA | Nombre de demandeurs d'emploi en ARA sans le RSA | en % du total DE sans RSA |
|---|--------------------------------------|--|----------------------|--|---------------------------|
| A : AGRICULTURE ET PÊCHE, ESPACES NATURELS... | 21 540 | 3 640 | 6% | 17 900 | 4% |
| B : ARTS ET FACONNAGE D'OUVRAGES D'ART | 5 150 | 780 | 1% | 4 370 | 1% |
| C : BANQUE, ASSURANCE, IMMOBILIER | 7 460 | 390 | 1% | 7 070 | 1% |
| D : COMMERCE, VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION | 76 540 | 9 040 | 14% | 67 490 | 13% |
| E : COMMUNICATION, MEDIA ET MULTIMEDIA | 12 810 | 1 400 | 2% | 11 410 | 2% |
| F : CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS | 39 540 | 4 060 | 7% | 35 480 | 7% |
| G : HÔTELLERIE- RESTAURATION TOURISME LOISIRS | 47 170 | 5 390 | 9% | 41 780 | 8% |
| H : INDUSTRIE | 47 060 | 3 940 | 6% | 43 120 | 8% |
| I : INSTALLATION ET MAINTENANCE | 21 580 | 2 540 | 4% | 19 040 | 4% |
| J : SANTE | 20 470 | 1 620 | 3% | 18 850 | 4% |
| K : SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITE | 114 370 | 14 750 | 24% | 99 620 | 20% |
| L : SPECTACLE | 17 770 | 1 130 | 2% | 16 640 | 3% |
| M : SUPPORT A L'ENTREPRISE | 78 800 | 6 290 | 10% | 72 510 | 14% |
| N : TRANSPORT ET LOGISTIQUE | 57 580 | 7 110 | 11% | 50 480 | 10% |
| Z : NON RENSEIGNE | 4 450 | 270 | 0% | 4 180 | 1% |
| Total | 572 270 | 62 360 | 100% | 509 920 | 100% |

Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2023 -

Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Les familles de métiers sont celles recherchées par les demandeurs d'emploi lors de leur inscription, codifiées par France Travail selon le répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi (Rome).

Note de lecture : sur les 21 540 DE qui recherchent un métier dans la famille « agriculture, pêche et espaces naturels... », 3 640 touchent le RSA et 17 900 non. Cela représente 6% du total des familles de métiers recherchés pour les DE BRSA, et 4% pour les DE non RSA.

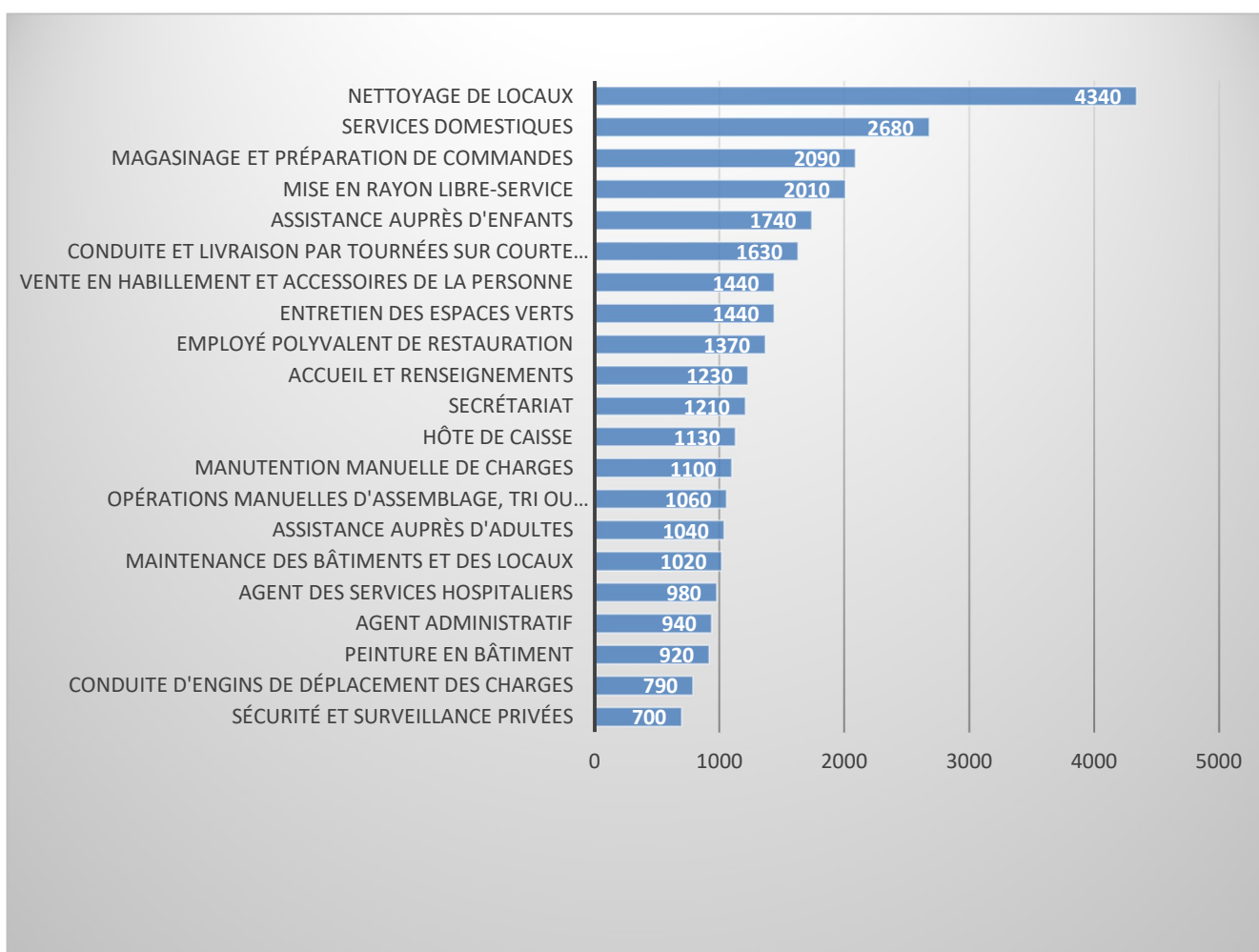
En volume, les bénéficiaires du RSA recherchent principalement des métiers dans les familles suivantes : « services à la personne et à la collectivité », « commerce et vente », « transport et logistique », « support à l'entreprise », « hôtellerie ».

Ceci pourrait s'expliquer par un fort volume de métiers accessibles avec un niveau de diplôme plus faible dans les secteurs recherchés.

Lorsqu'on compare les DE sans ou avec le RSA, ces derniers vont proportionnellement moins dans la famille « support à l'entreprise » (-4 points) et « industrie » (-2 points) (16% pour les DE BRSA contre 22% pour les DE sans RSA). Les DE BRSA sont plus représentés dans les « services à la personne et à la collectivité » (+4 points) et les secteurs de « l'agriculture, la pêche et les espaces verts » (+2 points).

Après avoir observé les *familles de métiers*, nous allons mettre la focale sur davantage de détails, avec les *métiers recherchés*. Les résultats présentés dans le graphique ci-dessous représentent 60% de la population des DE BRSA :

Figure n° 14 : métiers les plus recherchés par 60% des DE RSA en ARA, en juin 2023



Champs : Métier recherché par les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C, bénéficiaires du RSA lors de leur inscription à France Travail. Situation en juin 2023. Métiers totalisant de 60% des DE RSA.

Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Traitement : DREETS ARA, SESE

La grande majorité des DE BRSA (45%) recherche des emplois de nettoyage de locaux, de services à la personne (services domestiques et garde d'enfant...), des métiers liés à la vente (préparation de colis, mise en rayon, livraison), à la restauration, aux espaces verts, des métiers d'accueil et de secrétariat, etc.

= Les différences significatives concernant les métiers recherchés entre DE BRSA et DE non BRSA (cf. Tableau en annexe 4) sont les suivantes :

- Les DE bénéficiaires du RSA ont tendance à rechercher des métiers moins variés, avec seulement 21 métiers représentant 60% des demandeurs d'emploi bénéficiant du RSA, alors qu'il en faut 58 pour couvrir le même pourcentage de demandeurs d'emploi non bénéficiaires du RSA. Les métiers recherchés par les DE BRSA représentent 35% des métiers recherchés par les DE sans RSA. Il y a donc une plus grande variété de métiers recherchés par les DE non RSA ;

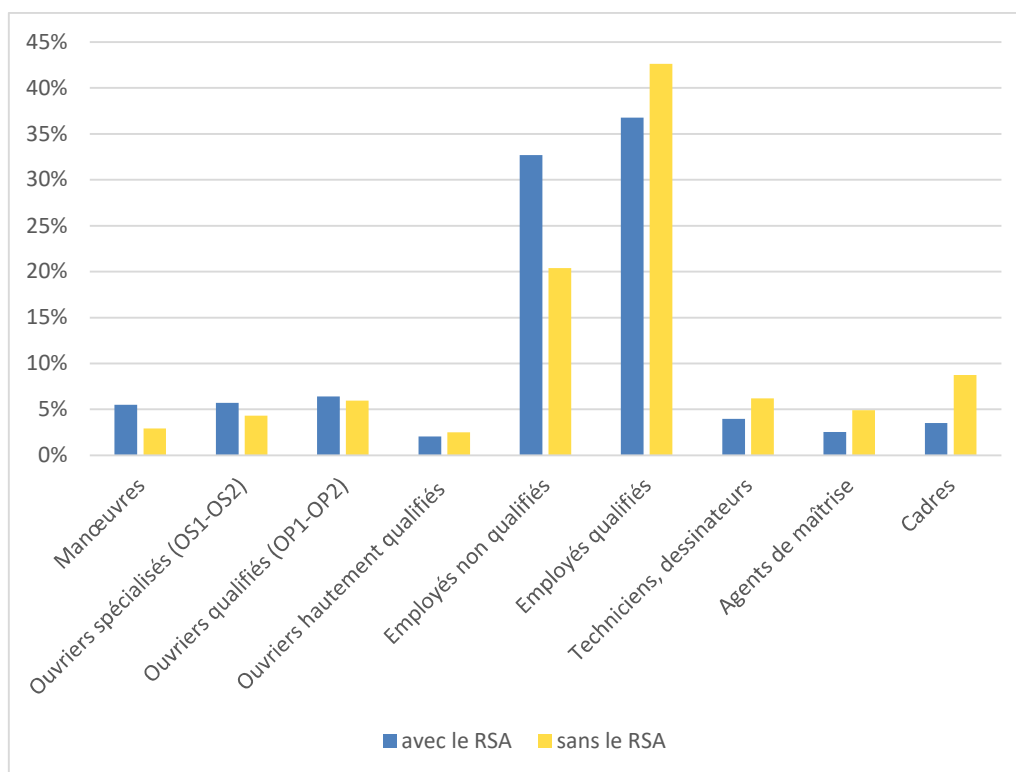
- les métiers davantage recherchés par les DE BRSA sont le nettoyage des locaux, qui occupe une place prépondérante pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, et représente 8% des métiers qu'ils recherchent, contre seulement 3% pour ceux n'étant pas bénéficiaires du RSA ; de même, les services domestiques constituent 5% des recherches pour les DE bénéficiaires du RSA, contre seulement 2% pour les non-bénéficiaires ; enfin, à ces métiers beaucoup plus recherchés par les DE BRSA, s'ajoutent : entretien des espaces verts, hôte/sse de caisse, manutention manuelle de charges, polyculture, élevage, horticulture et maraichage ;

- inversement, les métiers davantage recherchés par les DE sans RSA : sont ceux de l'assistance auprès des enfants, qui occupent la première place du classement (4% des recherches), ainsi que ceux du secrétariat, de la conduite de transport de marchandises sur longue distance, de l'assistance commerciale, de la comptabilité. Parallèlement, ils recherchent moins de postes de services domestiques.

Qualification professionnelle des postes recherchés par les DE

La qualification professionnelle du poste recherché est celle déclarée par le DE lors de son inscription à France Travail.

Figure n°15 : les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA recherchent davantage de postes d'employés non qualifiés, et moins de postes de cadres que les demandeurs d'emploi sans RSA



Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C – Région : Auvergne-Rhône-Alpes – Juin 2023 –

Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Note de lecture : 6% de DE BRSA recherchent un poste avec une qualification de manœuvre, contre 3% des DE sans RSA

Les demandeurs d'emploi qui bénéficient du RSA recherchent en moyenne des postes moins qualifiés que les autres DE. Par exemple, s'ils recherchent très majoritairement des postes d'employés comme les autres DE, ils vont chercher plus souvent des postes non qualifiés.

Ils sont peu nombreux à rechercher des postes d'ouvriers hautement qualifiés, de techniciens, d'agents de maîtrise, ou de cadres (12%). On peut noter que 2 200 personnes inscrites à France travail recherchant un poste de cadre, touchent le RSA en Auvergne-Rhône Alpes.

Figure n°16 : qualifications professionnelles en volumes des postes recherchés par les DE en ARA, avec et sans le RSA

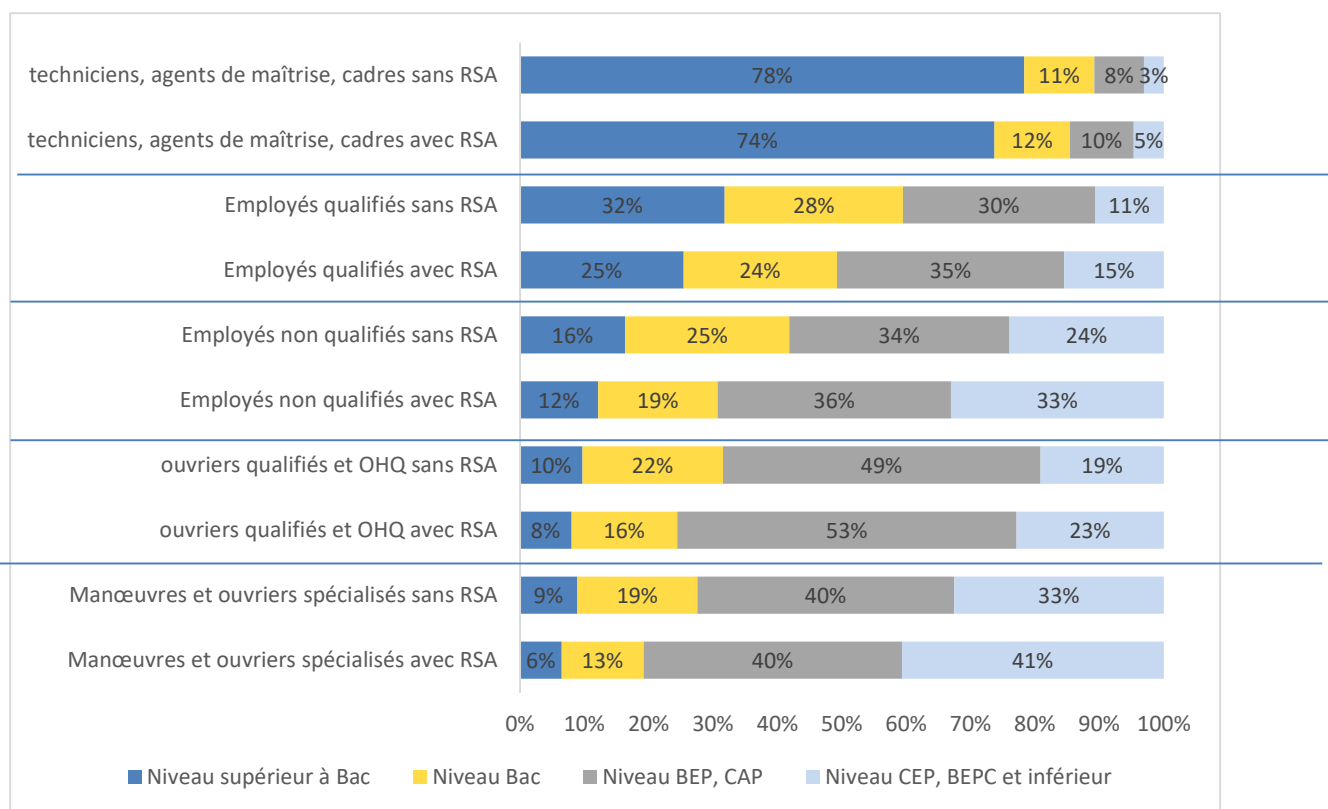
| Qualification recherchée en volumes | Avec le RSA | Sans le RSA | Total |
|-------------------------------------|---------------|----------------|----------------|
| Manœuvres | 3 440 | 14 960 | 18 400 |
| Ouvriers spécialisés (OS1-OS2) | 3 570 | 22 090 | 25 660 |
| Ouvriers qualifiés (OP1-OP2) | 3 990 | 30 360 | 34 350 |
| Ouvriers hautement qualifiés | 1 270 | 12 820 | 14 090 |
| Employés non qualifiés | 20 380 | 103 950 | 124 330 |
| Employés qualifiés | 22 930 | 217 420 | 240 350 |
| Techniciens, dessinateurs | 2 480 | 31 700 | 34 180 |
| Agents de maîtrise | 1 580 | 25 020 | 26 600 |
| Cadres | 2 200 | 44 550 | 46 750 |
| Non précisé | 510 | 7 050 | 7 560 |
| Total | 62 360 | 509 920 | 572 280 |

Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2023 -

Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Note de lecture : Les DE qui recherchent un emploi de niveau de qualification professionnelle « manœuvres » sont 3440 à percevoir le RSA, et 14 960 qui ne le perçoivent pas.

Figure n°17 : qualification professionnelle du poste recherchée croisée avec la formation initiale des DE en ARA, avec et sans le RSA



Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2023 -

Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Note de lecture : les DE qui ne touchent pas le RSA et recherchent une qualification professionnelle « technicien, agents de maîtrise, cadres » sont 78% à avoir une formation initiale supérieure au bac, 11% à avoir le bac, 8% un BEP CAP et 3% un CEP, BEPC et inférieur. Les DE BRSA qui recherchent une qualification professionnelle « technicien, agents de maîtrise, cadres » sont 74% à avoir une formation initiale supérieure, 12% à avoir le bac, 10% un BEP CAP, et 5% un CEP, BEPC et inférieur.

La qualification indiquée est celle recherchée par le DE. Elle est renseignée au moment de l'inscription à France travail.

Plus le niveau de la formation initiale du DE est élevé, plus le niveau de qualification recherché est élevé. Ceci est valable pour les DE avec ou sans RSA.

Par ailleurs, on constate que, quelle que soit la qualification recherchée, les DE relevant du RSA ont toujours un niveau de diplôme plus faible que les DE hors RSA.

Néanmoins, on remarque un potentiel phénomène d'auto-déclassement²⁴ puisque 19% des demandeurs d'emploi bénéficiant du RSA s'inscrivent comme manœuvres et ouvriers spécialisés

²⁴ Nous transposons aux DE la définition suivante du déclassement (ou de la surqualification) des jeunes, proposée par le Céreq: « lorsque certains résultats des enquêtes Génération du Céreq sont interprétés en termes de « surqualification » ou de « déclassement » à l'embauche, ces phénomènes font référence aux jeunes diplômés dont le niveau de formation initiale est supérieur au niveau « normalement » requis pour occuper un poste. Le déclassement provient du décalage vertical entre la hiérarchie de qualification des emplois et la structure de formation de la population active. » in GUITTON Christophe, (LEST – Centre régional associé au Céreq d'Aix-

même s'ils détiennent un diplôme de niveau Bac ou supérieur. Ce phénomène est **même plus courant** chez 28% des DE sans le RSA.

On note également que 11% des DE sans le RSA et 15% des DE BRSA recherchent des niveaux de qualification de « techniciens, agents de maîtrise et cadres » avec un diplôme de niveau BEP, CAP et inférieur.

Ancienneté dans la demande d'emploi

Figure n°18 : ancienneté d'inscription à France Travail des DE avec et sans le RSA en ARA, en juin 2023

| Ancienneté d'inscription | Avec RSA | Part | Sans RSA | Part | Total |
|------------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| Moins de 3 mois | 13 060 | 20,9% | 109 400 | 21,5% | 122 460 |
| De 3 mois à moins de 6 mois | 10 530 | 16,9% | 72 660 | 14,2% | 83 190 |
| De 6 mois à moins de 12 mois | 11 550 | 18,5% | 106 560 | 20,9% | 118 110 |
| De 1 an à moins de 2 ans | 10 610 | 17,0% | 96 770 | 19,0% | 107 380 |
| De 2 ans à moins de 3 ans | 5 260 | 8,4% | 42 410 | 8,3% | 47 670 |
| 3 ans ou plus | 11 350 | 18,2% | 82 130 | 16,1% | 93 480 |
| Total | 62 360 | 100,0% | 509 930 | 100,0% | 572 290 |

Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2017 à juin 2023 -
Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Il n'y a pas de surreprésentation des DE RSA dans le chômage de longue durée par rapport aux DE qui ne perçoivent pas le RSA : environ 43% des DE au RSA ou non sont demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) c'est-à-dire DE depuis un an ou plus.

S'agissant du devenir des bénéficiaires du RSA inscrits ou non à France Travail sur une période de dix ans au niveau national du point de vue de l'emploi, la DREES a établi la typologie suivante²⁵ :

- la persistance dans le RSA (42,9% des bénéficiaires)
- la sortie pérenne sans emploi (21,4% des bénéficiaires), vers l'Allocation aux Adultes handicapés (AAH) par exemple ;
- la sortie pérenne en emploi salarié (8,5% des bénéficiaires) ;
- la forte mobilité entre les états (23,1% des bénéficiaires) ;
- la sortie en emploi non salarié (4,1% des bénéficiaires).

en-Provence) MOLINARI Mickaële (Céreq), *les normes de qualification sont-elles obsolètes ?* CERREQ, BREF n°409, 2021, page 1.

²⁵ BOYER Aurélien, *Un bénéficiaire du RSA sur cinq reste les dix années suivantes dans la prestation*, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Études et Résultats n°1287, décembre 2023

Annexes

Annexe 1 : à propos de France travail

La loi « pour le plein-emploi » a été présentée en conseil des ministres le 7 juin 2023. Elle a été adoptée par le parlement le 14 novembre 2023.

Cette loi transforme Pôle emploi en France Travail et crée son réseau, le « Réseau pour l'emploi » dans le but d'arriver à une « *coopération renforcée de tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, au service d'un meilleur accompagnement des personnes et des employeurs* ».

Le Réseau pour l'emploi est composé de nombreux acteurs, dont principalement les CAP emploi, les missions locales, les collectivités territoriales, les organismes et associations d'insertion, les caisses d'allocation familiale, etc.

Le gouvernement souhaite ainsi atteindre le plein emploi c'est-à-dire un taux de chômage structurel de 5% au lieu des 7,1% fin 2023.

Les changements prévus sont les suivants :

La personne qui sollicitera le RSA auprès de la Caisse d'allocations familiales sera automatiquement enregistrée dans le système d'information de France Travail (Actuellement, on estime que seulement 40% des bénéficiaires sont inscrits comme demandeurs d'emploi). Elle sera également inscrite via le système d'information commun dans le réseau pour l'emploi en fonction de ses problématiques propres (mobilité, formation, logement...).

Selon le gouvernement, il s'agirait de passer à une démarche d'insertion plus globale, avec pour objectif la levée des freins périphériques à l'emploi. En effet, les personnes bénéficiant du RSA se déclarent, pour deux tiers, freinées dans leur démarche de recherche d'emploi²⁶. 16% sont dans le halo du chômage, selon une étude de la DREES : elles souhaitent travailler mais ne recherchent pas d'emploi. Parmi celles-ci, 46% déclarent un problème de santé et 33% une garde d'enfants comme motif principal et secondaire de non-recherche d'emploi. Pour les bénéficiaires du RSA au chômage, 33% déclarent être freinés par l'absence de moyens de transports, 26% par un problème de santé, 18% par le coût des transports et 13% par des problèmes de garde d'enfant.²⁷ La levée des freins périphériques à l'emploi est donc une problématique de premier plan pour un grand nombre de bénéficiaires du RSA.

Les démarches devraient, à terme, être simplifiées par un système d'information commun à tous les acteurs.

L'autre changement est que le bénéficiaire du RSA devra effectuer au moins 15 heures d'activité hebdomadaire pour percevoir l'aide. Cette mesure est assortie d'exceptions liées aux situations individuelles (problèmes de garde d'enfant, de maladie...). Le but est de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

²⁶ ATHARI, Erika, *op. cit.*, page 1.

²⁷ Ibid, graphique 1, page 3.

Il pourra s'agir d'heures de formation, d'accompagnement social, d'immersion en entreprise... Cela sera défini dans un contrat d'engagement réciproque par le travailleur social ou le conseiller France travail désigné comme référent principal.

L'expérimentation relative à l'accompagnement renoué des bénéficiaires de RSA



En avril 2023, une expérimentation visant à renforcer l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA a été lancée dans 18 territoires de France, avant d'être étendue en mars 2024 à 29 territoires supplémentaires. Cette initiative implique l'enregistrement progressif de l'ensemble des BRSA de ces régions dans le système France Travail. Selon leur situation respective, ces bénéficiaires sont dirigés vers l'un des trois parcours suivants : emploi, socio-professionnel, ou social.

À la fin de décembre 2023, cette expérimentation concernait environ 15 000 personnes. Parmi elles, 11 000 étaient dirigées vers un parcours emploi ou socio-professionnel, et étaient donc comptabilisées comme demandeuses d'emploi.²⁸

Cette expérimentation vise à faire remonter les bonnes pratiques du terrain, en s'appuyant sur la montée en charge de l'accompagnement socio-professionnel renforcé. Les BRSA seront identifiés de manière proactive avec un diagnostic partagé par l'ensemble des professionnels, visant le retour à l'emploi. Cette expérimentation aura lieu pendant 2 ans.

²⁸ DARES, *Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail*, 25 janvier 2024, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/les-demandeurs-demploi-inscrits-france-travail-metro> consulté le 07/02/2024.

Annexe 2 : Limites méthodologiques : le non-recours et le halo du chômage

De par sa double entrée « demande d'emploi » et « bénéficiaire du RSA », les chiffres de cette étude doivent être interprétés avec prudence : en effet, il n'est pas possible de prendre en compte les personnes qui ne recourent pas à la prestation, ni celles qui sont dans le halo du chômage.

Concernant le non-recours, celui-ci est difficile à mesurer à cause de plusieurs facteurs, notamment par le fait que les dispositifs sociaux sont complexes et qu'il faudrait une source de données plus riche et représentative de la population pour pouvoir simuler avec précision qui est éligible et qui est effectivement bénéficiaire. Il faudrait également pouvoir suivre les mêmes populations sur plusieurs trimestres.²⁹

La DREES propose toutefois, sur la base de données d'enquêtes périodiques et d'un modèle de micro simulation, une méthode d'estimation du non-recours au RSA. Elle en conclut qu'en 2018, « *un tiers des foyers éligibles au RSA seraient non recourants chaque trimestre, et un cinquième le seraient de façon prolongée au cours de l'année. Les sommes non versées correspondant au non-recours au RSA atteindraient 750 millions d'euros, par trimestre. (...) Le taux de non-recours au RSA est ainsi estimé à 34 % en moyenne par trimestre, et à 20 % de façon pérenne (trois trimestre consécutifs). En première analyse, il apparaît plus élevé pour les personnes de moins de 30 ans, en couple sans enfant, diplômées, hébergées chez leur parent ou propriétaires de leur logement, résidant dans des communes rurales ou dans l'agglomération parisienne. Les droits que percevraient les non-recourants atteindraient 330 euros par mois et par unité de consommation, soit un montant du même ordre de grandeur que celui perçu par les recourants, même si les non-recourants sont un peu plus nombreux à être éligibles pour de petits montants.* »

Les causes du non-recours sont multiples : démarche administrative compliquée, absence d'information, refus de dépendre du RSA, dignité...

A cela risque de s'ajouter le conditionnement du versement du RSA à 15 heures minimum d'activité par mois. Cette obligation pourrait accroître le non-recours à cette aide.

Or, en 2022, la Cour des comptes a fait de la réduction du non-recours la priorité dans la lutte contre la pauvreté. Elle explique que : « *Quand des personnes ne bénéficient pas de prestations auxquelles elles auraient droit, il existe un risque accru de pauvreté et d'exclusion, en particulier lorsque les prestations concernées sont destinées aux plus démunis.*³⁰ »

Ainsi, l'expérimentation « territoires zéro non-recours » est en train d'être testée et doit se poursuivre jusqu'à 2026. Elle cherche à limiter le non-recours dans 39 territoires en France. En ARA, il s'agit de Bourg en Bresse, Grenoble et Pont de Claix, la Métropole de Lyon, et la communauté du grand Chambéry. Vénissieux était déjà un territoire pionnier. Le but est de « *faciliter et simplifier l'accès aux droits et ainsi de limiter le non-recours. L'ensemble des projets vise à développer des démarches ciblées pour*

²⁹ Cf. HANNAFI Cyrine, LE GALL Rémi (ERUDITE, université Paris-Est Créteil ; DREES), OMALEK Laure et MARC Céline (DREES), *Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats*, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), LES DOSSIERS DE LA DREES, N° 92, février 2022

³⁰ Ibid., page 3

repérer, informer et accompagner les personnes dans leurs droits : accès aux RSA, prime d'activité, chèque énergie, aides personnalisées au logement (APL) ainsi qu'aux services publics. »³¹

Par ailleurs, l'étude ne traite pas non plus le sujet des personnes dans le **halo du chômage**. En effet, le **halo autour du chômage** est, selon la définition de l'Insee, composé de « personnes sans emploi qui, soit recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent mais souhaitent travailler, qu'elles soient disponibles ou non. Le halo regroupe donc les personnes inactives au sens du BIT (ni en emploi, ni au chômage), mais proches du marché du travail »³²

Il engloberait entre 5% et 10% de personnes supplémentaires par rapport au taux de chômage officiel.

Annexe 3 : Age des DE RSA / DE hors RSA

| En juin 2023 | Jusqu'à 25ans | 26-35 ans | 36-45 ans | 46-55 ans | 56 ans et + |
|-----------------|---------------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| DE hors RSA | 63680 | 135170 | 118070 | 101900 | 79730 |
| DE RSA | 2990 | 20530 | 16810 | 13610 | 8420 |
| Part des DE RSA | 4% | 13% | 12% | 12% | 10% |

Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2017 à juin 2023 -

Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Note de lecture : En juin 2023, 63 680 DE sans le RSA ont jusqu'à 25 ans, 135 170 entre 26 et 35 ans, 118 070 entre 36 et 45 ans, 101 900 entre 46 et 55 ans, 79 730 ont 56 ans et plus.

³¹ Ministère du travail, de la santé et des solidarités, *Lancement de l'expérimentation « territoires zéro non-recours »*, <https://solidarites.gouv.fr/lancement-de-lexperimentation-territoires-zero-non-recours>

³¹ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1415>

³² <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1415>

Annexe n°4 : Métiers recherchés par les DE non BRSA (60% des effectifs sont représentés)

| Métier | Nombre de de mandeurs d'emploi | en % du total |
|---|--------------------------------------|------------------|
| K1303 : Assistance auprès d'enfants | 26 330 | 4% |
| N1103 : Magasinage et préparation de commandes | 17 640 | 3% |
| M1607 : Secrétariat | 15 300 | 2% |
| K2204 : Nettoyage de locaux | 14 260 | 2% |
| D1507 : Mise en rayon libre-service | 11 070 | 2% |
| K1304 : Services domestiques | 10 440 | 2% |
| D1214 : Vente en habillement et accessoires de la personne | 10 400 | 2% |
| M1601 : Accueil et renseignements | 9 350 | 2% |
| H3302 : Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage | 9 160 | 1% |
| N4105 : Conduite et livraison par tournées sur courte distance | 9 030 | 1% |
| N4101 : Conduite de transport de marchandises sur longue distance | 8 440 | 1% |
| M1602 : Agent administratif | 7 210 | 1% |
| K1302 : Assistance auprès d'adultes | 7 110 | 1% |
| N1101 : Conduite d'engins de déplacement des charges | 7 070 | 1% |
| D1401 : Assistantat commercial | 7 050 | 1% |
| M1203 : Comptabilité | 6 960 | 1% |
| J1301 : Agent des services hospitaliers | 6 710 | 1% |
| G1603 : Employé polyvalent de restauration | 6 700 | 1% |
| J1501 : Aide-soignant | 6 220 | 1% |
| N1105 : Manutention manuelle de charges | 5 980 | 1% |
| A1203 : Entretien des espaces verts | 5 960 | 1% |
| F1703 : Maçonnerie | 5 840 | 1% |
| I1203 : Maintenance des bâtiments et des locaux | 5 800 | 1% |
| ZZZZ : Autre RomeV3, non renseigné | 5 650 | 1% |
| M1805 : Études et développement informatique | 5 630 | 1% |
| D1505 : Hôte de caisse | 5 510 | 1% |
| K2104 : Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement | 5 480 | 1% |
| G1803 : Serveur en restauration | 5 420 | 1% |
| D1106 : Vente en alimentation | 5 400 | 1% |
| G1601 : Chef de cuisine | 5 060 | 1% |
| D1208 : Soins esthétiques et corporels | 4 750 | 1% |
| K2503 : Sécurité et surveillance privées | 4 720 | 1% |
| F1606 : Peinture en bâtiment | 4 680 | 1% |
| G1204 : Éducateur d'activités sportives | 4 510 | 1% |
| G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents | 4 500 | 1% |
| M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise | 4 390 | 1% |
| L1202 : Artiste de la musique et du chant | 4 370 | 1% |
| K2111 : Formation professionnelle | 4 350 | 1% |
| F1602 : Électricité bâtiment | 4 260 | 1% |
| E1103 : Communication | 4 200 | 1% |
| F1603 : Installation d'équipements sanitaires et thermiques | 4 050 | 1% |
| F1704 : Manoeuvre du gros œuvre et des travaux publics | 4 020 | 1% |
| I1604 : Mécanique automobile | 3 740 | 1% |
| M1707 : Stratégie commerciale | 3 560 | 1% |
| G1602 : Cuisinier | 3 540 | 1% |
| D1211 : Vente en articles de sport et loisirs | 3 490 | 1% |
| E1205 : Réalisation de contenus multimédias | 3 460 | 1% |
| C1504 : Transaction immobilière | 3 380 | 1% |
| M1609 : Secrétariat et assistantat médical ou médico-social | 3 350 | 1% |
| A1416 : Polyculture, élevage | 3 340 | 1% |
| K2107 : Enseignement général du second degré | 3 290 | 1% |
| H2102 : Conduite d'équipement de production alimentaire | 3 280 | 1% |
| D1402 : Commercial auprès de grands comptes et entreprises | 3 270 | 1% |
| M1604 : Assistantat de direction | 3 260 | 1% |
| D1301 : Responsable de magasin de détail | 3 250 | 1% |
| M1705 : Marketing | 3 250 | 1% |
| G1801 : Café, bar brasserie | 3 180 | 1% |
| H2909 : Montage - assemblage mécanique | 3 120 | 1% |

Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2017 à juin 2023 – Le métier est celui que le DE déclare rechercher lors de son inscription à France Travail.

Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Annexe n°5 : Métiers recherchés par les DE BRSA (60% des effectifs sont représentés) croisés avec les qualifications professionnelles recherchées

| Métier | Ouvriers non qualifiés | ouvriers qualifiés | employés non qualifiés | employés qualifiés | Techniciens, agents de maîtrise et cadres |
|---|------------------------|--------------------|------------------------|--------------------|---|
| K2204 : Nettoyage de locaux | 14% | 6% | 56% | 24% | 0% |
| K1304 : Services domestiques | 7% | 2% | 62% | 29% | 0% |
| D1507 : Mise en rayon libre-service | 6% | 3% | 59% | 31% | 0% |
| N1103 : Magasinage et préparation de commandes | 15% | 12% | 37% | 34% | 1% |
| N4105 : Conduite et livraison par tournées sur courte distance | 9% | 8% | 44% | 38% | 1% |
| K1303 : Assistance auprès d'enfants | 2% | 2% | 46% | 49% | 1% |
| G1603 : Employé polyvalent de restauration | 4% | 2% | 60% | 33% | 0% |
| D1214 : Vente en habillement et accessoires de la personne | 3% | 1% | 41% | 54% | 1% |
| A1203 : Entretien des espaces verts | 37% | 18% | 27% | 16% | 2% |
| M1601 : Accueil et renseignements | 2% | 1% | 47% | 50% | 2% |
| M1607 : Secrétariat | 1% | 1% | 20% | 72% | 5% |
| N1105 : Manutention manuelle de charges | 40% | 10% | 31% | 17% | 1% |
| D1505 : Hôte de caisse | 4% | 1% | 53% | 41% | 1% |
| K1302 : Assistance auprès d'adultes | 2% | 1% | 43% | 52% | 1% |
| H3302 : Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage | 35% | 12% | 33% | 18% | 2% |
| I1203 : Maintenance des bâtiments et des locaux | 20% | 20% | 33% | 26% | 3% |
| J1301 : Agent des services hospitaliers | 5% | 2% | 52% | 40% | 0% |
| F1606 : Peinture en bâtiment | 28% | 37% | 14% | 19% | 1% |
| M1602 : Agent administratif | 1% | 1% | 34% | 62% | 3% |
| N1101 : Conduite d'engins de déplacement des charges | 19% | 24% | 16% | 40% | 3% |
| K2503 : Sécurité et surveillance privées | 6% | 8% | 24% | 61% | 3% |
| F1704 : Manoeuvre du gros œuvre et des travaux publics | 54% | 13% | 23% | 9% | 0% |
| D1106 : Vente en alimentation | 3% | 3% | 45% | 48% | 1% |
| N4101 : Conduite de transport de marchandises sur longue distance | 7% | 20% | 10% | 61% | 1% |
| G1605 : Plongeur en restauration | 12% | 5% | 58% | 24% | 0% |
| K2104 : Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement | 2% | 2% | 45% | 49% | 2% |
| G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents | 2% | 2% | 44% | 47% | 4% |
| M1805 : Études et développement informatique | 0% | 2% | 16% | 32% | 50% |
| G1803 : Serveur en restauration | 4% | 2% | 33% | 56% | 4% |
| A1416 : Polyculture, élevage | 37% | 16% | 21% | 21% | 2% |
| A1414 : Horticulture et maraîchage | 32% | 15% | 27% | 27% | 0% |
| D1208 : Soins esthétiques et corporels | 2% | 2% | 27% | 61% | 10% |
| E1205 : Réalisation de contenus multimédias | 2% | 0% | 10% | 44% | 41% |

Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2017 à juin 2023 – Le métier est celui que le DE déclare rechercher lors de son inscription à France Travail.

Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Note de lecture : parmi 100% des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA recherchant le métier « nettoyage des locaux », 14% recherchent une qualification « ouvriers non qualifiés, 6% « ouvriers qualifiés, 56% employés non qualifiés, 24% « employés qualifiés, et 0% « agents de maîtrise et cadres ».

Annexe 6 : répartition du niveau de diplôme des DE BRSA et des DE hors RSA par métier pour les 60% de métiers les plus recherchés par les DE BRSA en ARA, en juin 2023

| Métier | avec RSA | sans RSA | avec RSA | sans RSA | avec RSA | sans RSA | avec RSA | sans RSA |
|---|------------------------|------------------------|------------|------------|-----------------|-----------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | Niveau supérieur à Bac | Niveau supérieur à Bac | Niveau Bac | Niveau Bac | Niveau BEP, CAP | Niveau BEP, CAP | Niveau CEP, BEPC et inférieur | Niveau CEP, BEPC et inférieur |
| K2204 : Nettoyage de locaux | 4% | 5% | 10% | 13% | 37% | 36% | 49% | 46% |
| K1304 : Services domestiques | 6% | 8% | 12% | 17% | 38% | 40% | 45% | 36% |
| N1103 : Magasinage et préparation de commandes | 9% | 16% | 21% | 26% | 44% | 44% | 26% | 14% |
| D1507 : Mise en rayon libre-service | 11% | 14% | 22% | 31% | 39% | 36% | 28% | 19% |
| N4105 : Conduite et livraison par tournées sur courte distance | 8% | 9% | 18% | 24% | 45% | 46% | 29% | 21% |
| K1303 : Assistance auprès d'enfants | 15% | 16% | 23% | 26% | 42% | 44% | 21% | 14% |
| D1214 : Vente en habillement et accessoires de la personne | 14% | 19% | 26% | 37% | 41% | 33% | 18% | 11% |
| A1203 : Entretien des espaces verts | 6% | 12% | 10% | 19% | 44% | 45% | 40% | 24% |
| G1603 : Employé polyvalent de restauration | 10% | 11% | 17% | 21% | 41% | 43% | 32% | 25% |
| M1601 : Accueil et renseignements | 22% | 24% | 31% | 33% | 33% | 33% | 13% | 11% |
| M1607 : Secrétariat | 38% | 41% | 37% | 37% | 19% | 18% | 6% | 4% |
| N1105 : Manutention manuelle de charges | 7% | 7% | 12% | 23% | 48% | 43% | 33% | 28% |
| D1505 : Hôte de caisse | 9% | 13% | 21% | 30% | 46% | 39% | 25% | 17% |
| H3302 : Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage | 7% | 8% | 17% | 21% | 43% | 43% | 32% | 28% |
| K1302 : Assistance auprès d'adultes | 8% | 12% | 22% | 24% | 48% | 45% | 22% | 18% |
| I1203 : Maintenance des bâtiments et des locaux | 7% | 8% | 12% | 16% | 49% | 54% | 33% | 23% |
| J1301 : Agent des services hospitaliers | 5% | 9% | 18% | 28% | 48% | 43% | 28% | 20% |
| M1602 : Agent administratif | 35% | 34% | 34% | 35% | 24% | 25% | 7% | 6% |
| F1606 : Peinture en bâtiment | 4% | 5% | 10% | 14% | 51% | 53% | 35% | 28% |
| N1101 : Conduite d'engins de déplacement des charges | 5% | 6% | 14% | 19% | 56% | 52% | 25% | 22% |
| K2503 : Sécurité et surveillance privées | 13% | 12% | 22% | 28% | 46% | 45% | 19% | 15% |
| F1704 : Manoeuvre du gros œuvre et des travaux publics | 3% | 5% | 9% | 16% | 37% | 38% | 51% | 41% |
| N4101 : Conduite de transport de marchandises sur longue distance | 8% | 9% | 18% | 22% | 52% | 52% | 21% | 17% |
| D1106 : Vente en alimentation | 12% | 17% | 19% | 27% | 46% | 40% | 23% | 15% |
| G1605 : Plongeur en restauration | 6% | 9% | 12% | 16% | 43% | 42% | 40% | 33% |
| K2104 : Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement | 32% | 39% | 32% | 33% | 25% | 22% | 12% | 6% |
| G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents | 18% | 23% | 26% | 37% | 39% | 29% | 18% | 11% |
| M1805 : Études et développement informatique | 73% | 82% | 16% | 11% | 5% | 4% | 5% | 3% |
| G1803 : Serveur en restauration | 14% | 20% | 24% | 34% | 41% | 34% | 20% | 12% |
| A1416 : Polyculture, élevage | 18% | 23% | 16% | 22% | 24% | 23% | 42% | 32% |
| A1414 : Horticulture et maraîchage | 29% | 32% | 21% | 25% | 26% | 23% | 24% | 20% |
| D1208 : Soins esthétiques et corporels | 19% | 28% | 26% | 37% | 40% | 29% | 14% | 6% |
| E1205 : Réalisation de contenus multimédias | 69% | 80% | 17% | 13% | 7% | 5% | 7% | 2% |
| Moyenne | 13% | 17% | 18% | 26% | 40% | 38% | 29% | 19% |

Champs : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail, Catégories : A, B, C - Région : Auvergne-Rhône-Alpes - Juin 2023 -

Source : France Travail – Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT), Données brutes.

Les métiers sont ceux recherchés par les demandeurs d'emploi lors de leur inscription, codifiés par France Travail selon le répertoire opérationnel des métiers et de l'emploi (Rome).

Note de lecture : parmi 100% des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA recherchant le métier « nettoyage des locaux », 4% ont un niveau supérieur au BAC, 10% ont un BAC, 37% ont un niveau BEP CAP, et 49% ont un CEP, BEPC ou un niveau inférieur (cases bleues). Parallèlement, parmi 100% des demandeurs d'emploi non bénéficiaires du RSA recherchant le métier « nettoyage des locaux », 5% ont un niveau supérieur au BAC, 13% ont un BAC, 36% ont un niveau BEP CAP, et 46% ont un CEP, BEPC ou un niveau inférieur.

La répartition de effectifs de DE avec ou sans RSA selon le niveau de diplôme pour les principaux métiers recherchés (60%) diffère un peu de celle de l'ensemble des effectifs³³. Toutefois, l'ordre de

33

| | Niveau supérieur à Bac+2 | Niveau Bac+2 | Niveau Bac | Niveau BEP, CAP | Niveau CEP, BEPC | Niveau inférieur au CEP, BEPC | Total |
|------------------|--------------------------|--------------|------------|-----------------|------------------|-------------------------------|-------|
| 60% des métiers | 7% | 6% | 18% | 40% | 9% | 20% | 100% |
| 100% des métiers | 14% | 9% | 19% | 35% | 7% | 16% | 100% |

grandeur reste le même : les proportions entre les 100% et les 60% sont en grande partie comparables sauf pour les niveaux supérieurs à bac plus 2 (plus du double pour les 100%) et un peu moins de BEP CAP.

Bibliographie

ATHARI, Erika, *Deux tiers des bénéficiaires du RSA au chômage se déclarent freinés dans leurs démarches de recherche d'emploi*, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Études et Résultats n° 1252, janvier 2023

BERLEMONT Jean-Philippe, *Les bénéficiaires du RSA en Auvergne*, Focus de la Pfoss n°1, septembre 2023

BIANCO Emma, CHAUMERON Sandrine, *Auvergne-Rhône-Alpes - Début 2022, le nombre de bénéficiaires du RSA retrouve son niveau d'avant-crise*, INSEE, juillet 2022

BOYER Aurélien, *Un bénéficiaire du RSA sur cinq reste les dix années suivantes dans la prestation*, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Études et Résultats n°1287, décembre 2023

CABANNES Pierre-Yves et CHEVALIER Martin, sous-dir., *Minima sociaux et prestations sociales, Ménages aux revenus modestes et redistribution*, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), PANORAMA, édition 2023.

GUILLEY Thibaut, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, *Synthèse de la concertation de la mission de préfiguration de France Travail « France Travail, une transformation profonde de notre action collective pour atteindre le plein emploi et permettre ainsi l'accès de tous à l'autonomie et la dignité par le travail »*, avril 2023

GUITTON Christophe, (LEST – Centre régional associé au Céreq d'Aix-en-Provence) MOLINARI Mickaële (Céreq), *les normes de qualification sont-elles obsolètes ?*, CEREP, BREF n°409, 2021

HANNAFI Cyrine, LE GALL Rémi (ERUDITE, université Paris-Est Créteil ; DREES), OMALEK Laure et MARC Céline (DREES), *Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats*, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Les Dossiers de la DREES, N° 92, février 2022

Pour aller plus loin

BREGEON, Philippe. « *Comprendre l'expérience du chômage et la rupture avec l'emploi. Enquête qualitative auprès de personnes au RSA* », L'Harmattan, Logiques sociales, 2020

Dernières publications

Accessibles sur <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Statistiques>

(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

Les personnes de 50 ans et plus dans le Rhône - JAKSE Christine (DREETS ARA), mai 2024

L'insertion professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes des stagiaires de la formation professionnelle 6 à 9 mois après leur sortie de formation – GRAFF Didier, Mars 2024

Eléments sur les personnes âgées dans la Haute-Loire - GUILLAUME Sabine et JAKSE Christine (DREETS ARA), décembre 2023

Négociations et accords sur la rémunération en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022 – GRAFF Didier, Octobre 2023

Eléments sur les personnes en situation de handicap dans le Rhône – JAKSE Christine (DREETS ARA), juillet 2023

Temps partiel, contrat court : travailler et gagner moins que le SMIC, DECORME Hélène (INSEE), LECROART Aude (INSEE), INSEE Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°166, juillet 2023

Les pratiques des comités sociaux et économiques d'Auvergne-Rhône-Alpes en matière de santé, sécurité et conditions de travail – GRAFF Didier, MEYER Pascale (DREETS ARA), mars 2023

L'évolution de l'apprentissage en Auvergne-Rhône-Alpes – SEON Martial (DREETS ARA), février 2023

Chômage, emploi et niveau de vie des personnes de 20 à 29 ans – GRAFF Didier (DREETS ARA), février 2023

Une insertion professionnelle des 16-29 ans très hétérogène, mais toujours fortement liée au diplôme – GAUTHAY Grégoire, PRIVAS Christophe (INSEE), en partenariat avec SEON Martial et JAKSE Christine (DREETS ARA), décembre 2022

Chiffres clés :

Demande d'emploi régionale et départementale, 1er trimestre 2024, DREETS ARA –France Travail, janvier 2024

Taux de chômage régional et départemental au 3^{ème} trimestre 2023 – JACOD Olivier, DREETS ARA, juillet 2023

Emploi salarié régional et départemental au 3^{ème} trimestre 2023 – DREETS ARA, juillet 2023

Note de conjoncture régionale, 3^{ème} trimestre 2023, DREETS ARA, décembre 2023



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Directrice de la publication : Isabelle Notter

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Auvergne-Rhône-Alpes

Service Étude, Statistique, Évaluation (SESE)

Étude réalisée par Anne-Lise Galmes

N°ISBN : 978-2-11-172958-2

Tour Swisslife – 1, Boulevard Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03

Internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>